

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
15 novembre 2011

Séance du lundi 21 novembre 2011 à 20 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le conseil de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Pontcharra au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTES, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Aide à la  
commune de Saint-  
Ismier dans le  
cadre du dispositif  
Pass Foncier,  
décision  
modificative n°41-  
budget principal

Présents: S. ALMODOVAR, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BEGUERY, C. BICH, A. BLANC, B. BOESSO, G. BONNEFON, A. BOUVEROT-REYMOND, F. BROTTES, M. BRUNELLO, J. CARASSIO, D. CHARBONNEL, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, R. COHARD, R. COLLIAT, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, J. DUBUS, C. DURET, H. FANET, G. FASTIER, L. FERRADOU, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, R. GAUTHERON, V. GAY, J. GERBAUX, F. GIMBERT, F. GLAREY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, A. GUILLY, C. HARDOUIN, V. HENOFF, P. JANOLIN, P. JEAN, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD, C. LETOUBLON, P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, P. MANJARRES, J. MARSEILLE, B. MICHON, F. MIDALI, C. MONTEIL, P. MORAND, J. MOUSIN, M-C. PARADE, C. PERNIN, D. PERRIN, V. PETEX, A. PIANETTA, T. PLACETTE, R. POIS – POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, P. ROBERT, C. ROCCA, L. ROUSSET, A. RUCHE, C. SAURY, A. SERVANT, P. SILVENTE, A-M. SPALANZANI, F. STEFANI, M. TERUEL, O. THIZY, M-J. THOMASSON, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANCHIN, C. ZAS.

Présents : 86  
Pouvoirs : 27  
Votants : 113  
Vote pour : 113  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Pouvoirs: A. ANDREYON à J. GERBAUX, JC. BECQUAERT à R. GAUTHERON, L. BELLICARD à P. VIEILLE, C. BENONE à R. COHARD, S. BEOLET à C. MONTEIL, A. BONMIER à S. DELAVIER, D. BOSA à C. ZAS, Y. BOUCHET-BERT-PEILLARD à G. LAMAND, JM. BOUCLANS à D. CLOUZEAU-GERMAIN, D. CHAVAND à P. RAMOUSSE, M. COUVERT à B. BOESSO, B. DRECQ à G. JOVET, JP DURAND à T. PLACETTE, C. ENGRAND à J. BALLAND-CAMBIER, G. GIRAUD à P. LEVASSEUR, M. GLATIGNY à L. FERRADOU, A. MAITRE à D. CHARBONNEL, R. MILLET à F. MIDALI, W. MINGUELY à C. DAVOINE, B. MURIENNE à C. LETOUBLON, J. PICCHIONI à C. HARDOUIN, A. PLISSON à A. BLANC, J. REBUFFET à C. JOY, A. ROLIN à P. BEGUERY, S. THIERY à J. CARASSIO, Y. TOSOLINI à C. BICH, Y. TROCMET à C. ROCCA,

Madame Janine DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération de principe n°406 du Conseil de communauté du 29 mars 2010 relative à la nouvelle politique de l'habitat et du logement,  
Vu la délibération n°408 du Conseil de communauté du 29 mars 2010 relative à la participation au Pass-Foncier,  
Vu la demande de subvention adressée le 8 septembre 2010 par la commune de Saint-Ismier et au regard des pièces justificatives fournies,

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que la commune de Saint-Ismier a aidé l'opération « La Bâtie » permettant l'accession sociale à la propriété de dix ménages via le dispositif du Pass-Foncier, et propose que le Grésivaudan soutienne cette opération.  
Considérant que le Pass-Foncier est arrivé à son terme, et que la subvention du Grésivaudan versée directement à la commune ne permettra pas un remboursement par l'Etat, Monsieur le Président propose que Le Grésivaudan participe au financement de 10 PASS-FONCIER à hauteur de 50% de son financement traditionnel, soit 750 € pour un ménage de 3 personnes ou moins, et 1000 € pour un ménage de 4 personnes ou plus, soit un total de 9 5000 €.

Transmis le : 16/12/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-2000186-2011121-193-DE

